

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1240

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID IAE+) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'entreprise d'insertion Ares Service Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1240**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID IAE+) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'entreprise d'insertion Ares Service Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Appui aux filières d'insertion et d'emploi a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, la Métropole de Lyon a adopté le nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2022-2026. Il s'organise autour des 5 axes stratégiques suivants :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Au regard de ces objectifs, et notamment de l'objectif 5 "soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion", il convient de renforcer l'appui au développement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et de mettre en place un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE.

Les employeurs que sont les SIAE (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprises d'insertion par le travail indépendant) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du RSA pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des SIAE est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

Après un contexte de crise sanitaire difficile impactant fortement les structures, il apparaît aujourd'hui important de renforcer leur pouvoir d'action et d'adaptation, pour qu'elles puissent renouveler leur manière de faire. Il s'agit, notamment, pour elles de se tourner vers de nouveaux secteurs et types de prestations afin de développer leurs activités et favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes recrutées dans ce cadre.

À ce titre, une démarche est actuellement conduite avec la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), Pôle emploi, le Département du Rhône et la Métropole pour mieux articuler les modalités de soutien et les stratégies de renouvellement, entre tous les financeurs du secteur, à l'échelle départementale et métropolitaine, et en s'appuyant sur l'expertise et les attentes des structures elles-mêmes.

Dans l'immédiat, la présente délibération propose de soutenir plusieurs projets dans le cadre des dispositifs existants à ce jour, en particulier l'appel à projets ID'IAE+, qui comprend désormais un volet investissement, lié à des projets de développement ou d'adaptation des structures.

II - Soutien aux projets innovants dans le champ de l'IAE

Par délibération du Conseil n° 2020-0248 du 14 décembre 2020, la Métropole a, pour la 3^{ème} fois, financé 7 projets. Malgré la crise sanitaire qui a impacté les structures entre 2020 et 2021, les bilans sont positifs et les SIAE sélectionnées ont pu développer des actions nouvelles sur le territoire. Par exemple, grâce à ID'IAE, Envie et Repère Métropole, plateforme de solutions RH inclusives à destination des entreprises du territoire et soutenue par 15 SIAE, a pu développer une offre de services complète et élargir son approche sur le territoire de manière plus collective.

En cohérence avec le renouvellement du PMI'e 2022-2026, l'appel à projets a été reconduit pour la 4^{ème} fois en 2022, avec l'objectif de passer un nouveau cap pour permettre à l'IAE de jouer son rôle de catalyseur d'innovation sociale et d'acteur clé du développement territorial et des transformations économiques.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir des idées innovantes dans le champ de l'IAE nécessitant un soutien en termes d'ingénierie,
- soutenir des projets structurants en termes de développement territorial permettant d'affirmer les SIAE comme des acteurs économiques dans des filières prioritaires,
- soutenir des partenariats inter-SIAE.

Les SIAE, en tant qu'organisation d'utilité sociale à la croisée des politiques de l'emploi et du développement économique, ont, en effet, besoin de renouveler et d'adapter leurs modes de faire en termes d'insertion des publics accueillis et d'intégration à l'économie locale.

L'appel à projets a été lancé le 4 avril 2022 avec une enveloppe globale maximum de 150 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement.

Pour la première fois depuis 2018, la Métropole a ouvert la possibilité aux structures de répondre à cet appel à projets avec volet d'investissement pour des projets ayant un fort impact social sur le territoire. Cette nouveauté vise à faire émerger de nouvelles filières pour l'IAE ou à asseoir l'IAE comme acteur économique à part entière dans des filières prioritaires.

Le soutien aux porteurs de projets ne peut excéder 70 % du coût total du projet, en fonctionnement ou en investissement.

III - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ en 2022

Sur 17 projets réceptionnés, 8 ont été proposés à un jury, réuni le 03 juin 2022, composé de :

- la Métropole,
- la DDETS,
- Pôle emploi,
- Rhône développement initiative en tant que représentant des réseaux de l'IAE,
- la Fédération des acteurs de la solidarité.

Les projets et montants proposés sont les suivants :

1° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Aiden Chantier : 26 000 € en investissement

Aiden Chantier souhaite terminer l'aménagement et l'équipement de sa plateforme de compost à la ferme de l'Abbé Rozier. Ce chantier d'insertion souhaite concentrer actions de collecte de biodéchets et de compostage à partir de ce site. L'aménagement de la plateforme permettra d'atteindre une capacité de traitement de 100 t par an.

Le projet d'un montant total de 37 347 €, est, notamment, cofinancé par l'État. Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 26 000 € soit 69,6 % du budget de l'action.

2° - Projet de l'entreprise d'insertion Envie Rhône-Alpes : 30 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement

Le projet, présenté par Envie Rhône-Alpes, s'inscrit dans le cadre du déploiement d'unités pilotes issues de l'accord entre Ecosystem et Envie Rhône-Alpes appelé Accord réemploi 3.0. La structure souhaite industrialiser ses processus de rénovation afin de doubler, voire tripler, ses volumes de production et approfondir les dispositions d'accompagnement et de formations au travail.

Le projet, d'un montant total de 174 432 € (105 000 € en investissement et 69 432 € en fonctionnement), est, notamment, cofinancé par l'État et par leurs fonds propres. Il est proposé de retenir un montant total de 70 000 € (30 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement) soit 40 % du budget total de l'action.

3° - Projet de l'entreprise d'insertion AIES : 110 000 € en investissement

Dans le cadre du rachat d'AB Fonderie, l'entreprise d'insertion AIES souhaite se spécialiser dans le secteur de l'industrie en développant une activité de sous-traitance. L'objectif est de créer des emplois sur un secteur d'activité non couvert par l'IAE et de participer à la diversification des activités. La subvention leur permettra d'adapter les conditions de travail en sécurisant l'espace, de moderniser l'atelier et d'intégrer de nouveaux outils de production.

Le projet, d'un montant total de 1 476 000 €, est notamment cofinancé par l'État et par des emprunts bancaires. Il est proposé de retenir un montant de 110 000 €, soit 7,5 % du montant prévu pour le projet.

4° - Projet de l'ACI Foyer Notre-Dame des Sans-Abris : 30 000 € en fonctionnement

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris souhaite doter son ACI d'une activité de textile sur le territoire de Francheville. Ce projet s'inscrit dans une volonté de diversifier leurs activités et de s'inscrire dans une logique semi-industrielle. Ils envisagent de produire des chaises pliantes en tissu à partir de matériaux recyclés et de réaliser une collection capsule avec l'entreprise Ecollant.

Le projet, d'un montant total de 235 000 €, est cofinancé par des subventions, des ventes de produits de l'aide aux postes de l'État et des ressources indirectes affectées à l'action. Il est proposé de retenir un montant de 30 000 €, soit 12,77 % du budget du projet.

5° - Projet de l'ACI initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations (IDEO) : 30 000 € en fonctionnement

IDEO souhaite poursuivre le développement de son projet de micro-pousses. Les objectifs sont les suivants : s'assurer des produits de qualité tout au long de l'année, structurer et développer l'offre commerciale du potager Mi-Plaine en circuits courts et commercialiser les micro-pousses en développant un point de vente en épicerie. Globalement, il s'agit pour la structure d'enrichir leur offre actuelle et de mettre en place d'autres modes d'achats pour leurs clients, tel que le *Click & Collect* et la livraison.

Le projet, d'un montant total de 71 339,75 €, est, notamment, cofinancé par l'État et des subventions. Il est proposé de retenir un montant de 30 000 € soit 42 % du budget du projet.

6° - Projet de l'ACI Terre de Milpa : 30 000 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement

Dans le cadre de la création d'un ACI, Terre de Milpa a pour ambition de créer une ferme sociale et agro écologique autrement dit un lieu de vie ouvert sur son environnement, un lieu d'expérimentation, de travail et de coopération. La structure souhaite aménager le site et acquérir du matériel pour ses activités.

En fonctionnement, le projet d'un montant total de 187 298 €, est, notamment, cofinancé par l'État, par la vente de produits et par des subventions. Il est proposé de retenir un montant de 30 000 € pour l'année 2022, soit 16 % du budget de l'action. Compte tenu de l'intérêt particulier de ce projet qui associe aux activités maraîchères d'autres missions d'accueil et de soutien aux femmes engagées dans un projet d'agro-écologie, un complément de financement pourra être apporté en 2023, dans le cadre de la programmation des crédits annuels et sous réserve du vote du budget par le Conseil de la Métropole.

En investissement, le projet, d'un montant total de 122 300 €, est cofinancé par des fondations et des fonds propres. Il est proposé de retenir un montant de 80 000 €, soit 65,4 % du budget de l'action.

7° - Projet de de l'entreprise d'insertion Buers service (groupe Unis Vers l'Emploi) : 30 000 € en fonctionnement

L'association Unis Vers l'Emploi souhaite élargir ses activités en se spécialisant dans le traitement des punaises de lit. Pour ce faire, la structure demande une subvention de fonctionnement pour développer un savoir-faire interne et des techniques précises sur le traitement des nuisibles, mais également pour créer une offre d'activité adaptée aux bailleurs et enfin pour proposer un parcours d'insertion qualifiant aux salariés en insertion.

Le projet, d'un montant total de 51 097 € est cofinancé par des fonds propres. Il est proposé de retenir un montant de 30 000 €, soit 58,7 % du montant prévu pour le projet.

8° - Projet de l'ACI Vélogik Inclusion Estime (VIE) : 44 000 € en investissement

VIE souhaite effectuer de nouveaux investissements en équipements et en matériaux industriels pour son atelier à Villeurbanne. La demande de la structure représentait 37 747 €. En parallèle, VIE souhaite développer son activité de réparation et de maintenance de cycles aux particuliers et professionnels. Pour cela, l'ACI souhaite créer un nouvel atelier de réparation de vélos dans le 1er arrondissement de Lyon. Cette 2^{ème} action correspond à une demande 94 595 €.

Le projet, d'un montant total de 150 842 €, est cofinancé par de l'emprunt bancaire. Il est proposé de retenir un montant de 44 000 € pour financer la création de l'atelier de réparation de vélos dans le 1er arrondissement, soit 29 % du montant prévu pour le projet.

IV - Soutien à l'entreprise d'insertion Ares Services Rhône**1° - Contexte**

Le soutien de la Métropole en matière d'accompagnement socio-professionnel des salariés en IAE s'adresse uniquement aux ACI et aux entreprises d'insertion. Les associations intermédiaires (AI) peuvent être financées dans le cadre de la référence de parcours et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ne bénéficient pas de financement direct, mais sont fortement mobilisées par les entreprises attributaires de marchés publics de la Métropole dans le cadre des clauses sociales.

L'embauche d'un bénéficiaire du RSA par une SIAE correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire favorisant la dynamisation de son projet professionnel et son retour à un emploi durable. Dans les SIAE, les personnes en parcours d'insertion sont accompagnées à la fois par des encadrants techniques qui leur apprennent les compétences techniques en lien avec l'activité de la structure (par exemple : nettoyage, restauration ou menuiserie), et par des conseillers d'insertion professionnelle qui les aident à élaborer leur projet professionnel, et à lever les différents freins à l'emploi.

La Métropole apporte une aide à la structure pour l'accompagnement socio-professionnel du public RSA.

Pour les entreprises d'insertion, elle finance l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

2° - Proposition de financement pour Ares Service Rhône

Il est proposé d'allouer des places complémentaires aux chantiers d'insertion et entreprises d'insertion qui ont fait des demandes et qui réalisent leurs objectifs de suivi de bénéficiaires du RSA pour maintenir l'offre d'insertion.

La Métropole souhaite soutenir le développement de l'IAE qui est un vrai levier pour faciliter le retour à l'emploi durable à des personnes en insertion.

Ainsi, dans le cadre de son conventionnement, il est proposé de soutenir la structure Ares Service Rhône au titre de l'aide à l'accompagnement pour 2 places pour un montant de 1 200 € par place et calculé au *pro rata* du nombre de mois pour lesquels l'accompagnement a été réalisé soit 2 400 € maximum au total ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2022-2023, des subventions de fonctionnement et d'investissement au profit des différentes structures de l'IAE au titre de l'appel à projets ID'IAE+ d'un montant de :

- 26 000 € en investissement au profit de l'ACI Aiden Chantiers,
- 30 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement au profit de l'entreprise d'insertion Envie Rhône-Alpes,
- 110 000 € en investissement au profit de l'entreprise d'insertion AIES,
- 30 000 € en fonctionnement au profit de l'ACI Foyer Notre-Dame des Sans-Abris,
- 30 000 € en fonctionnement au profit de l'ACI IDEO,
- 30 000 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement au profit de l'ACI Terre de Milpa,
- 30 000 € en fonctionnement au profit de l'entreprise d'insertion Buers Service (groupe Unis Vers l'Emploi),
- 44 000 € en investissement au profit de l'ACI VIE,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'entreprise d'insertion Ares Service Rhône pour un montant de maximum de 2 400 €,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'entreprise d'insertion Ares Service Rhône, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer les dites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale 36 - Insertion et emploi pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2022 et 150 000 € en 2023 sur l'opération n°0P36O9289.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 600 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 018 - opération n° 0P36O9289.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 152 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5743.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289690-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
